



succession encours Notaire dans le sud .

Par **Rabeaubois**, le **07/10/2022** à **16:58**

Bonjour, ma mère est décédée le 3 janvier 2022 elle demeurée à St Raphael.

Moi et ma soeur habitent dans l'est, Sans prévenir personne, notre frere c'est occupé des funéraires puis vue le notaire. Six moi plus tard j'ai appris qu'il a vidé l'appartement.

Question puis-je porter plainte pour abus et vol ?

Par **Rabeaubois**, le **08/10/2022** à **10:27**

Bonjour, je vous remercie pour votre début de réponse. Malheureusement la Notaire de Roquebrune sur argens ne nous communique aucune information.

Notre frère qui habite sur place agit seul et nous a mis devant le fait . Notre mère avait à sa disposition un répertoire téléphonique avec nos n°. Lorsque j'ai téléphoné à mon frère il m'a insulté et racroché.

Quand au notaire elle m'a fait la morale sans aucune raisons , juge et partie puis m'a fait comprendre que ma mère ne possédait rien alors quelle est propriétaire de son appartement.

Suspçonneux, envers mon frère et la notaire, Je lui est adressée une réclamation sans suite.

Je vais adresser une lettre de réclamation auprès du Président des notaires du Var.

Questions qu'elle sont les documents que je suis en droit de demander au Notaire.

Encore merci de me lire . Salutations distinguées.